

SOCIETE NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES.

Bruxelles, le 4.9.1970.

Direction Matériel &
Achats

Bureau 25-12 Bureau 25-24
Section 5 Section 5
Tél. 3433. Tél. 3434.

AVIS N° 19 M.

Distribution :

0 - 01-11, 01-41	10	5 - 51-11, 51-12	10
1 - 11-11, 11-23	10	6 - 60-11, 60-12	10
2 -	1, 2, 10	7 - 71-11, 71-12	10
3 - 31-11, 31-12	10	00	(1 ex.)
4 - 40-11, 40-12	10	10	(1 ex.)
43-23	(1 ex.)	200	7, 10

NOUVELLE NUMEROTATION DES ENGINs MOTEURS ET DE TRACTION.

1. GENERALITES.

A partir du 1.1.1971, la classification et la numérotation de tous les engins moteurs (locomotives, locotracteurs, automotrices et autorails) seront modifiées conformément aux indications du tableau annexe 1.

A cette occasion, la terminologie en usage jusqu'ici à la S.N.C.B. sera quelque peu modifiée et mise en concordance avec celle utilisée par les réseaux voisins.

D'autre part, en vue d'améliorer la lecture à distance, le numéro sera apposé sur les 2 longs-pans de chaque engin moteur en chiffres de 250 mm de hauteur.

2. TERMINOLOGIE.

Les engins moteurs sont divisés en neuf classes, correspondant à leur domaine d'utilisation et à leurs caractéristiques générales (mode de traction, puissance, vitesse).

Dans chaque classe, les engins moteurs sont identifiés par l'indication de la série. Le terme "série" remplace donc le terme "type" employé jusqu'ici.

A noter que le terme type est réservé pour indiquer la conception générale de l'engin. Par exemple, on dit type B.B ou C.C.

Enfin, le cas échéant, les constructions consécutives d'une même série sont appelées tranches.

3. PRINCIPES DE LA NOUVELLE NUMEROTATION.

a) Locomotives et autorails.

Le numéro de chaque engin comporte 4 chiffres :

- le premier chiffre indique la classe;
- le nombre formé par les deux premiers chiffres indique la série;
- le nombre formé par les deux derniers chiffres indique le numéro d'ordre de l'engin dans la série.

Les deux nombres ne sont pas séparés par un point.

A noter que pour les locomotives Diesel séries 60 et 62 (actuellement types 210 et 212) dont l'effectif dépasse la centaine, on utilise également le nombre suivant pour l'indication de la série, c'est-à-dire respectivement 61 et 63.

b) Automotrices électriques.

Le numéro de chaque automotrice ne comporte que 3 chiffres, le zéro indiquant la classe étant supprimé.

La subdivision en séries a été établie de façon à ce que le nombre formé par ces 3 chiffres correspond au numéro d'ordre existant, le préfixe "228" étant à abandonner.

4. MESURES D'EXECUTION.

La Direction M.A. (bureaux 25-12 et 25-24) transmettra à tous les Services M.A. intéressés les instructions pour l'application de la nouvelle numérotation, laquelle devra obligatoirement être terminée le 31.12.1970.

Les engins moteurs de tout l'effectif seront indiqués aux documents de service par leur nouveau numéro à partir du 1.1.1971.

Le Directeur du Matériel et
des Achats,

BROUCKAERT.

NOUVELLE NUMEROTATION DES ENGIN DE TRACTION.

CLASSE	Série	N ^o lle numérotation	Ancienne désignation.
CLASSE 0	00	001 à 270	AM. 39-46-50-53-54-56-62-63-65
	05	501 à 539	AM. 51-55.
	06	601 à 676	AM. 66-70.
	08	801 à 808	AM. postales.
	09	851 à 904	AM. aéroport AM. Bénélux (B)
CLASSE 1	15	1501 à 1505	t. 150.
	16	1601 à 1608	t. 160.
CLASSE 2	20	2001 à 2003	t. 120.
	22	2201 à 2250	t. 122.
	23	2301 à 2382	t. 123.
	24	2401	t. 124.
	25	2501 à 2522	t. 125.
	26	2601 à 2635	t. 126.
	29	2901 à 2920	t. 101.
CLASSE 3	Réservée		
CLASSE 4	40	4001 à 4007	AR. 630.
	42	4231 à 4236	AR. 602.
	43	4301 à 4330	AR. 603.
	44	4401 à 4410	AR. 604.
	45	4501 à 4510	AR. 605.
	46	4601 à 4620	AR. 554.
	49	4901 à 4906	AR. 553.
CLASSE 5	50	5001 à ----	t. 200 (4000 cv.)
	51	5102 à 5193	t. 200 (2000 cv.)
	52	5201 à 5213	t. 202.
	53	5301 à 5319	t. 203.
	54	5401 à 5408	t. 204.
	55	5501 à 5542	t. 205.
	59	5901 à 5955	t. 201.
CLASSE 6	60	6001 à 6115	t. 210.
	62	6201 à 6333	t. 212.
		6391 à 6393	t. 212.(Flexicoil)
	64	6401 à 6406	t. 211.
	65	6501 à 6506	t. 213.
	66	6601 à 6603	t. 222.
CLASSE 7	70	7001 à 7006	t. 270.
	71	7101 à 7105	t. 271.
	72	7201 à 7215	t. 272.
	73	7301 à 7335	t. 273.
	CLASSE 8	80	8001 à 8069
81		8101 à 8103	t. 261.
82		8201 à 8255	t. 262.
83		8301 à 8325	t. 253.
84		8401 à 8470	t. 250. et 252.101 à 110 (ex 251 ABC)
85		8501 à 8534	t. 252. et 252.101 à 109 (ex 251 SEM)
CLASSE 9	90	9001 à 9010	t. 230 1 ^{ère} tranche
	91	9111 à 9160	t. 230 2 ^{ème} tranche
	92	9201 à 9225	t. 232.